



DESCRIPTION DE POSTE PRÉPOSÉ AU PERMIS (saisonnier) – SERVICE DE L'URBANISME

Petite municipalité champêtre de 2 300 habitants située à quelques minutes des ponts de Montréal et dont le territoire est à 97 % agricole, Saint-Mathieu allie la proximité des services urbains avec la tranquillité des grands espaces en milieu rural. La Municipalité offre plusieurs défis visant à encourager le développement de la vie communautaire, la création d'emplois, la mise en valeur des activités agricoles. Elle est localisée dans la MRC de Roussillon qui regroupe onze municipalités et fait partie de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Vous aurez l'opportunité de travailler au sein d'une équipe municipale dynamique et dans un milieu stimulant.

Responsabilités

Sous l'autorité de son supérieur immédiat, le titulaire devra :

- Renseigner les citoyens et les intervenants du milieu au niveau de la réglementation applicable
- Recevoir et procéder à l'étude de diverses demandes et émettre les certificats d'autorisation requis en conformité avec les règlements applicables ainsi que certains permis et certificats courants
- Procéder au traitement et au suivi des plaintes
- Rédiger les rapports et la correspondance relative à ses dossiers
- Assurer le suivi des infractions et des différents permis délivrés
- Vérifier les divers documents fournis et les soumettre au responsable de l'urbanisme
- Voir à l'application et au respect de la réglementation concernant notamment, le zonage, la construction, lotissement, les nuisances et toutes autres lois ou règlements qui s'appliquent
- Procéder hebdomadairement aux inspections du territoire afin de s'assurer de la conformité des lieux en lien avec les règlements applicables
- Faire le suivi et le maintien à jour des dossiers d'installation sanitaire (inspection, suivi des vidanges et inventaire)
- Effectuer les visites d'inspection, sensibiliser et informer les citoyens sur le respect des différents règlements dont les bandes riveraines et installations septiques
- Émettre les avis d'infraction et préparer les dossiers de la municipalité pour la cour municipale

- Procéder au classement des plans, permis et certificats et assurer les suivis dans les dossiers AccèsCité Territoire
- Exécuter toutes autres tâches connexes

Exigences

- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC) dans un domaine approprié en technique d'aménagement ou d'urbanisme ou en technologie de l'architecture. Diverses combinaisons de formations ou d'expérience jugées pertinentes pourraient être considérées
- Détenir une bonne connaissance des différents codes, lois et règlements en lien avec l'emploi
- Connaissances reliées au règlement Q-2 et r-22 considéré comme un atout
- Capable de lire et interpréter des plans
- Posséder un minimum de deux ans d'expérience pertinente en milieu municipal
- Avoir une bonne connaissance des logiciels appropriés dont la suite Office, AccèsCité territoire et JMAP
- Détenir un permis de conduire valide
- Être disponible le soir et fin de semaine à l'occasion sur demande

Conditions de travail

- Poste saisonnier
- Salaire établi selon la convention collective en vigueur : 25 \$/h